

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 17 mai 2017

Président	:	M.	Christian BÉCHERRAZ
Secrétaire	:	Mme	Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M.	Raphaël CORBAZ
		M.	Vincent HALDI
Huissier	:	M.	Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 17 mai 2017 à 20 h. 00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2017

2. Prestation de serment d'un conseiller ou d'une conseillère en remplacement de :

2.1 de M. Christian Gagnat (UDC), démissionnaire

3. Communications du Bureau notamment sur la composition

3.1 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Alain Imhof: « Pour réaffecter en logements abordables et/ou en locaux d'intérêt public le site de Montreux de l'Hôpital Riviera-Chablais, soit le secteur de l'hôpital entre la voie CFF et l'avenue de Belmont ». (Date de la commission : lundi 29 mai 2017 à 19 h. 30, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

3.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Müller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen terme ». (Date de la commission : le lundi 22 mai 2017 à 19 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

4. Correspondance

5. Communication de la Municipalité

6. Motions, postulats et interpellations déposés

7. Rapports des commissions :

- 7.1 No 04/2017 relatif à la gestion et aux comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale : le jeudi 27 avril 2017 à 19 h. 00, à la Maison de Quartier, rue de Jaman 8 à Clarens). (Rapp : M. Yanick Hess) ;
- 7.2 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Florian Chiaradia : « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce ». (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;
- 7.3 sur la prise en considération ou non de la pétition des riverains de la rue du Pont intitulée : « Pour la suppression des pavés ». (Rapp : Mme Irina Gote).

8. Rapports - Préavis de la Municipalité

- 8.1 No 07/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et à la réponse à la motion de M. Christophe Privet intitulée « introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ? ». (Date de la commission : le mercredi 10 mai 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux ;
- 8.2 No 08/2017 relatif à un bilan du soutien public et des décisions prises par le Conseil de fondation du Festival, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 150'000.-, à financer par crédit complémentaire, en faveur de la Fondation du Festival du Rire à Montreux. (Date de la commission : le lundi 29 mai 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

9. Rapport

- 9.1 No 05/2017 sur la gestion communale durant l'année 2016. (Date de la séance de la commission de gestion : le mardi 6 juin 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

10. Développement (s) des motions et des postulats

- 10.1 Postulat de M. Julien Chevalley : « Donner la possibilité aux commerçants de la Commune d'offrir des crédits de parking à leurs clients via la nouvelle application parknow » ;
- 10.2 Postulat de M. Vincent Haldi : « Arrêtons de nous servir des salades au sujet du marché du vendredi ».

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Christian Bécherraz déclare qu'il est 20h00, prie l'assemblée de bien vouloir prendre place et de ne pas oublier d'insérer les cartes de vote.

Il souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance de la législature 2016 - 2021 du Conseil communal de Montreux.

Il souhaite également la bienvenue à la Municipalité in corpore, ainsi qu'à M. Olivier Rapin, Secrétaire municipal.

Il salue tout autant le public, toujours aussi fidèle, et le remercie de l'intérêt qu'il porte aux séances du Conseil communal. Il salue également les journalistes présents.

L'assemblée a été valablement convoquée avec l'ordre du jour établi. Il est impératif que chaque Conseillère et chaque Conseiller ait signé la liste de présence, si ce n'était pas le cas, M. le Président les prie de le faire maintenant. Il constate néanmoins que le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 83 Conseillères et Conseillers. L'assemblée peut donc valablement délibérer et il déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste figurera comme d'habitude dans le procès-verbal.

Présence :

83 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mme Prisca Gaillet, MM. Jonathan Al Jundi, Michel Bongard, Grégory Bovay, Mathieu Ehinger, Angelo Giuliano, Mario Gori, Michel Granato, Julien Kundert, Claudio Mammarella, Jörg Meyer, Eric Walther, Franklin Zakine.

N'ont pas fait excuser leur absence : Mme Nathalie Antonijevic, MM. Jean-Noël Jourdan, Jean Jacques Kiala.

Concernant l'ordre du jour, M. le Président Christian Bécherraz donne l'information suivante :

Point 7.1 : Ce point est reporté à la séance du Conseil communal du 21 juin 2017 car le texte du rapport, que tous ont reçu, n'est pas définitif. Les commissaires avaient jusqu'au 15 mai pour se déterminer sur ce rapport, M. le Président Christian Bécherraz a donc préféré le retirer pour éviter tout problème et remercie les membres du Conseil de leur compréhension.

M. le Président demande s'il y a d'autres modifications concernant l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2017

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de ce procès-verbal à main levée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président Christian Bécherraz remercie notre secrétaire pour son travail de rédaction.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER OU D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE :

2.1 de M. Christian Gagnat (UDC), démissionnaire

Le groupe UDC n'a pas encore de remplaçant. M. le Président a écrit à Mme la Présidente du groupe UDC afin de l'informer que, selon la loi cantonale en vigueur, le groupe UDC a un délai de 5 semaines pour trouver un nouveau membre. M. le Président espère donc qu'il sera possible le 21 juin 2017 de procéder à l'assermentation d'une personne en remplacement de M. Christian Gagnat (UDC).

Si cela ne devait pas être le cas il faudrait alors procéder à une élection complémentaire.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

3.1 de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Alain Imhof: « Pour réaffecter en logements abordables et/ou en locaux d'intérêt public le site de Montreux de l'Hôpital Riviera-Chablais, soit le secteur de l'hôpital entre la voie CFF et l'avenue de Belmont ». (Date de la commission : lundi 29 mai 2017 à 19 h. 30, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La commission suivante examinera cette motion :

Présidence PLR : M. Michel Posternak.

Membres : Mmes Carolanne Feissli, Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, Bassam Degerab, Joe Filippone, Vincent Haldi, Anthony Huys, Alain Imhof, Franco Meichtry.

3.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Müller : « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen terme ». (Date de la commission : le lundi 22 mai 2017 à 19 h. 00, Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La commission suivante examinera ce postulat :

Présidence SOC : M. Armin Gote.

Membres : Mmes Caroline Buff, Andrea Gremaud, Ida Rodman, MM. Denis Golaz, Arnaud Grand, Tal Luder, Olivier Müller, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger.

M. le Président Christian Bécherraz tient maintenant à féliciter M. le Municipal Olivier Gfeller et M. le Conseil communal François Cardinaux pour leur élection au Grand Conseil Vaudois.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président tient aussi ce soir à présenter la nouvelle secrétaire du Conseil communal qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2017. Il s'agit de Mme Anne-Claude Pelet qui officie comme Secrétaire du Conseil communal de Blonay et qui a été également secrétaire du Conseil intercommunal du SIGE.

Mme Anne-Claude Pelet est présente au fond de la salle et M. le Président du Conseil la prie de bien vouloir se lever.

Applaudissements de l'assemblée.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu plusieurs courriers dont il va donner lecture.

Il a tout d'abord reçu un volumineux courrier de M. Gilles Marco, courrier qui va être remis à M. le Secrétaire municipal, afin que ce courrier puisse être consulté auprès du greffe.

Le deuxième courrier c'est la lettre de démission de Mme Jacqueline Burri Gagnat du poste de secrétaire suppléante du Conseil communal de Montreux. M. le Président en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 1)

Le deuxième courrier c'est la lettre de démission de Mme Charlotte Chevallier du poste de secrétaire du Conseil communal de Montreux, qu'elle assumait ad interim depuis le 1er juillet 2016. M. le Président en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 2)

Applaudissements de l'assemblée.

Le troisième courrier c'est la lettre de démission du Conseil communal de M. Julien Kundert (Verts). M. le Président en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance. (Annexe 3)

M. le Président Christian Bécherraz va adresser à M. le Président du groupe des Verts le même courrier que celui envoyé à Mme la Présidente du groupe UDC, afin que le groupe des Verts, dans un délai de 5 semaines, présente un remplaçant à M. Julien Kundert (Verts), démissionnaire, car le groupe des Verts n'a pas de vienne-ensuite. M. le Président demande au groupe des Verts d'entreprendre rapidement les démarches afin de pouvoir établir les documents nécessaires pour cette élection complémentaire.

M. le Président Christian Bécherraz informe le Conseil qu'il a reçu à ce jour, pour le poste de secrétaire suppléante du Conseil communal de Montreux, un courrier de Mme Elvira Groguz qui postule pour ce poste.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y avait pas de communication de la Municipalité dans l'enveloppe. M. le Président demande si la Municipalité a une autre communication, ce qui est le cas.

M. le Municipal Christian Neukomm donne lecture d'une communication relative à l'état de l'avancement de la procédure de légalisation du plan général d'affectation (PGA) :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La révision du plan général d'affectation (PGA) a été approuvée préalablement par le Département cantonal du Territoire et de l'Environnement (DTE) les 10 juin 2015 et 10 janvier 2017, ce qui a suscité le dépôt de 16 recours ; la Cour de droit administratif et public (CDAP) a décidé de traiter le recours de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), ce dernier n'ayant pour l'heure pas encore été retiré formellement ; la Municipalité poursuit toutefois ses démarches pour obtenir la mise en œuvre de l'engagement pris par cet office. Les échanges d'écritures ont pu

reprandre et les inspections locales sont en train d'être agendées par l'instance cantonale.

L'issue de certains recours pourrait remettre en cause le PGA dans sa globalité et ceci empêche une entrée en vigueur partielle du document dans l'attente des jugements.

Un déroulé usuel de la suite de la procédure laisse présager que les jugements de la CDAP seront rendus d'ici à la fin de l'année 2017, sous toutes réserves. La Municipalité sera alors en mesure de savoir dès le début de l'année prochaine, moyennant que la Cour cantonale ait tranché dans le sens de notre Autorité et du Département cantonal, si les causes seront portées ou non devant le Tribunal fédéral (TF). Si tel devait être le cas, la procédure se verrait alors prolongée au moins d'une année.

La Municipalité ne manquera pas de tenir le Conseil informé dès que des nouvelles seront disponibles.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de cette présente communication ».

M. le Président remercie M. le Municipal.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Deux postulats ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le premier postulat émane de Mme Irina Gote et il s'intitule : « Pour une étude de la requalification de la Rue du Port à Clarens ». Mme Irina Gote développera son postulat lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Le deuxième postulat émane de M. Romain Pilloud et il s'intitule : " Pour une avenue des Bosquets de Julie sûre". M. Romain Pilloud développera son postulat au point 10 de l'ordre du jour.

M. le Président n'a pas reçu de motion ni d'interpellation.

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

7.1 sur le préavis No 04/2017 relatif à la gestion et aux comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission intercommunale : le jeudi 27 avril 2017 à 19 h. 00, à la Maison de Quartier, rue de Jaman 8 à Clarens). (Rapp : M. Yanick Hess) ;

M. le Président Christian Bécherraz rappelle que ce point a été retiré de l'ordre du jour comme déjà indiqué.

7.2 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Florian Chiaradia : « Pour une stratégie de développement de la mobilité douce ». (Rapp : M. Olivier Raduljica) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Alors que la 4^e révision du plan directeur cantonal envisage une augmentation de la population de la Riviera de 20'000 habitants, soit 24 % d'ici 2030, la mobilité douce se présente plus que jamais comme un complément indispensable et précieux.

Précieux parce l'activité physique qu'encourage cette mobilité alternative a une influence positive en terme de santé. Précieux aussi parce que les coûts en terme d'infrastructure sont particulièrement avantageux au regard de leur performance.

Des révolutions technologiques sont aujourd'hui en marche, qui impliquent une nouvelle donne pour la mobilité douce. On parle de multimodalité, de complémentarité des modes de transport. L'arrivée du vélo électrique à ce titre bouleverse aussi largement certains paradigmes : sur des territoires en pente comme le nôtre, les liaisons verticales peuvent désormais être empruntées avec aisance.

Par ailleurs, une accessibilité facilitée des arrêts de transports publics, par des cheminements piétons attractifs, contribue sensiblement à la promotion et à l'utilisation des trains et bus dans une perspective multimodale.

Sur la Riviera, le projet d'agglomération Rivelac avait quelque peu initié la réflexion autour de ces problématiques. Toutefois, celui-ci n'a pas eu la reconnaissance espérée de la part de la Confédération : les grands principes exposés étaient souvent pertinents, mais rarement suffisamment aboutis.

Suite à ces travaux, la CORAT a entrepris des études sur des aspects ponctuels et précis issus du projet. On peut citer ainsi la requalification de la RC780. Ces études incluent parfois la mobilité douce, du moins cycliste, mais dans une perspective malheureusement très limitée. Deux problèmes apparaissent : l'absence de vision d'ensemble, et, à l'instar de Rivelac, l'absence de statut.

Dès lors, le contenu du texte de ce soir a émergé, avec pour ambition de développer cette vision stratégique d'ensemble sur la Riviera, à tout le moins sur notre commune.

L'objectif est en effet de réaliser un document de référence servant ensuite de guide pour les aménagements de mobilité douce, qui pourraient être réalisés au cas par cas, en accompagnement des travaux planifiés.

Pour faire bref, ce document aurait ainsi plusieurs avantages pratiques:

- il permettrait d'envisager des aménagements cohérents en terme de mobilité douce, en les inscrivant dans un réseau prédéfini ;
- il permettrait d'économiser du temps et de l'argent, en anticipant les besoins lors des travaux ou des interventions dans les secteurs concernés.

Je précise encore, pour terminer, que des textes similaires ont déjà été déposés et renvoyés à la Municipalité à Villeneuve et à La Tour-de-Peilz, et suivront dans d'autres communes. Comme évoqué en commission, on pourrait ainsi même envisager une étude qui serait menée par la CORAT, avec un financement intercommunal. Je vous remercie ».

La discussion se poursuit.

M. Claude-Pascal Gay donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La mobilité douce est et restera une préoccupation permanente de notre Municipalité. Elle est prise en compte et étudiée lors de l'aménagement, la transformation et la rénovation de chaque ouvrage lorsque cela est approprié. Le postulant le souligne et le groupe PLR s'en félicite.

Le postulat va cependant bien au-delà en demandant l'établissement d'un plan général de la mobilité douce, de principes et de mesures à prendre à court, moyen et long terme.

La mobilité dans son ensemble va vers des changements considérables. Pensons seulement :

- aux changements d'habitudes liés aux nouvelles technologies notamment le télétravail,
- à la voiture autonome prévue selon les constructeurs vers 2020 et ses implications nombreuses,
- ou, à la vision stratégique, par exemple du groupe Volkswagen qui prévoit de ne plus produire de moteur à explosion dès 2030.

Dans ce contexte, définir un plan, le futur de la mobilité, en particulier « douce », s'apparente à rédiger un roman de science-fiction et à gaspiller les ressources de notre commune.

Le groupe PLR soutient la mobilité douce et son intégration dans notre environnement à chaque fois que cela est pertinent. Nous refusons cependant la mise en place d'une bureaucratie inutile, chronophage et contreproductive.

La majorité du groupe PLR s'opposera ainsi à ce postulat. Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Pablo Menzi donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Lors du Téléjournal d'hier, il a été évoqué que le citoyen suisse se déplace en majorité en voiture, mais qu'il privilégie la marche à pied ou le vélo, si ces modalités-là sont bien établies.

Nous devons donc nous aussi nous diriger vers une offre intermodale des transports et ainsi pouvoir répondre aux différents utilisateurs de notre commune quels qu'ils soient.

Un document de référence relatant nos efforts en la matière, ainsi que notre volonté d'être attentif à cette mobilité douce ne seraient qu'une plus-value par rapport à ce que nous faisons déjà. De plus, ce type de mobilité répond également indirectement à l'intention que nous donnons à notre consommation d'énergie.

L'acceptation d'un tel postulat pourrait aussi avoir une portée plus grande au niveau de la région et permettrait, pour le bien de toutes et tous, de coordonner les efforts

entre les différentes communes. A savoir que notre voisine, La Tour-de-Peilz, a accepté, à une large majorité, un postulat de la dite mobilité douce.

Pour terminer, nous pensons également qu'il est nécessaire de suivre les deux propositions émises dans le rapport, soit réfléchir à des emplacements sécurisés pour les vélos, notamment à la gare.

Vous l'avez compris, le groupe UDC acceptera donc ce postulat et se réjouit d'ores et déjà des propositions et informations qui seront données par la Municipalité.

Nous vous invitons à en faire de même et je vous remercie de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre soutient la prise en considération de la présente proposition et ce notamment pour les raisons suivantes :

1. Nous aurons la possibilité de nous prononcer, certes de façon peu contraignante, sur le plan demandé par le postulat Chiaradia.

En effet, d'après les informations fournies en commission il semble que la Municipalité ait de toute façon l'intention d'élaborer un plan tel que celui demandé par le postulat.

2. Ce postulat permettra d'amener une réflexion au niveau régional.

En effet, vu que le texte a été déposé dans plusieurs communes, cela permet de présager une réflexion au niveau de la région. Une telle réflexion est importante car les citoyens qui se déplacent ne s'arrêtent pas forcément à la Veraye et au ruisseau de la Maladaire ou au Pont de Brent.

3. Il est aussi nécessaire qu'il y ait une réflexion globale, notamment en termes d'itinéraires, et cela le document que demande le postulat va le permettre.

Il ne sert en effet à rien d'équiper ça et là les routes de bandes cyclables au gré des nouveaux aménagements, pas plus qu'il est utile de quintupler le nombre de lignes de bus.

Il convient dès lors de mener une réflexion permettant de déterminer quelles interventions sont réellement opportunes, grâce notamment à l'outil que représentera le plan demandé.

4. Les objectifs d'intermodalité sont aussi importants, ou de multimodalité comme l'a dit M. Chiaradia.

Le plan proposé par le postulat est à notre sens le seul moyen de garantir une réflexion globale intégrant tous les différents moyens de transport pertinents.

5. Le groupe Montreux Libre est aussi sensible à la question de la création d'un moyen de stockage sécurisé des vélos à la gare.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je suis acquis à la mobilité douce et c'est pour cette raison que je ne me suis pas opposé au postulat durant la commission.

Après relecture attentive du texte de présentation, je me suis aperçu que le postulant ne tarit pas d'éloges à l'égard de la Municipalité, qui intègre déjà, dès que c'est possible, une réflexion sur la mobilité douce, lors de chaque projet de transformation routier.

Le postulant affirme même, je cite : « En tant que moyens de déplacements, mobilité douce et trafic automobile ne sont pas contradictoires, mais complémentaires ».

Alors si notre exécutif fait déjà son maximum et qu'il ne faut pas ghettoïser la mobilité douce, pourquoi faudrait-il établir un plan général de la mobilité douce seulement ? Ou alors une feuille de route de la mobilité douce uniquement ?

Et c'est là, pour moi, que le bât blesse, car on ne se focalise alors que sur la mobilité douce, sans prendre en compte les autres utilisateurs. Bien sûr ! Certains affirment que ce n'est qu'un postulat ! Et que ce plan de mobilité ou cette feuille de route ne sont pas contraignants.

Je n'ai pas pu m'empêcher de faire un parallèle avec l'épisode du plan de quartier « Chernex Village » et sa fiche indicative "élément du patrimoine". Là non plus, cette fiche n'était pas contraignante. Et pourtant ! Et pourtant, faisant totalement fi du caractère social prépondérant de ce concept, le groupe politique des Verts de Montreux a fait opposition à ce plan de quartier qui était tout à fait réglementaire et parfaitement respectueux du site.

Alors imaginez, Mesdames et Messieurs ! Imaginez toutes les transformations et améliorations routières et pédestres que notre commune effectue annuellement. Imaginez qu'à chaque projet, les Verts font opposition car il ne correspond pas trait pour trait à ce qui a été dessiné sur le plan de mobilité ou décrit dans la feuille de route. Ou pire encore, qu'il faille dépenser des sommes disproportionnées pour répondre aux critères énoncés. Imaginez aussi les retards conséquents que prendront tous ces travaux à cause de ces oppositions répétitives, qu'il faudra alors lever une à une.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, encourageons la Municipalité dans la poursuite de ses tâches en faveur d'une mobilité multimodale, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant. Et évitons, tant que faire se peut, de futures tracasseries administratives inutiles. Je refuserai donc ce postulat, qui a le gros inconvénient de focaliser que sur un seul aspect des problèmes de mobilité et vous incite à en faire de même. Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Je vous rappelle que mon postulat sur l'étude de renforcement de la mobilité douce sur les hauts de la commune a été pris en considération lors de la précédente législature.

Or ici, il s'agit d'avoir une vision plus globale, peut-être étendue à l'interrégional, également étendue sur l'ensemble de notre territoire, et par conséquent je ne peux que vous inviter à prendre en considération ce postulat. Je vous remercie ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au terme des discussions, c'est par 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions que la commission vous propose d'accepter la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat par 45 OUI, 34 NON et 3 abstentions.

7.3 sur la prise en considération ou non de la pétition des riverains de la rue du Pont intitulée : « Pour la suppression des pavés ». (Rapp : Mme Irina Gote).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, relève qu'à la dernière page du rapport, au niveau des conclusions, il faut lire : « ...puisque la voix de la Présidente est prépondérante (article 55 RCcom). », et non pas l'article 50 RCcom. Elle prie le Conseil de bien vouloir l'excuser pour cette petite coquille.

Mme Gote a constaté après coup que la police de caractère était fort petite, ce dont elle s'excuse également.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra avec force, vigueur et détermination cette pétition « Pour la suppression des pavés à la rue du Pont ».

Par trois fois les pétitionnaires se sont adressés à la Municipalité et à notre Conseil, par deux fois les précédentes pétitions ont été rejetées, même si le groupe UDC les avait soutenues.

A titre personnel, et membre de cette commission, je me suis rendu sur place. J'y ai passé une heure, j'ai contrôlé ces zones pavées, soit 320 mètres carrés.

Je vous donne mes conclusions, sans aucune référence à quelques données techniques que ce soit, en me basant sur le droit de la construction :

Ces travaux ne correspondent pas aux règles de l'art.

Mon appréciation personnelle : C'est un désastre ! Un coup de fou !

Politiquement ce n'est pas admissible de reconnaître un pareil état, cette rue du Pont a déjà fait l'objet, en plus de son financement, d'un crédit d'apurement très élevé. Notre Municipalité joue la montre. Consciente des problèmes, elle a fait intervenir à plusieurs reprises l'entreprise pour taconner ces zones pavées. Ce n'est pas suffisant, de nombreux points de tassements différenciés apparaissent.

Donc pavés ou pas, tout est à refaire.

Les travaux de réfection sont prévus cette année encore, ils sont reportés de mois en mois. La direction des travaux attend l'entrée en vigueur des nouvelles normes du bruit. Seul ce nouveau cadastre du bruit, avec des normes plus restrictives, pourra justifier auprès des riverains de la rue du Pont, la nécessité de refaire ces zones pavées.

Le groupe UDC demande l'émission urgente du préavis « Adaptation des pavés de la rue du Pont aux nouvelles normes du bruit ». Notre Conseil doit anticiper l'adoption du cadastre du bruit, en soutenant ce futur préavis.

Il est impératif d'entreprendre ces travaux de remise à niveau de la rue du Pont. Et cela avant l'ouverture du chantier de la rue du Temple dont le démarrage est prévu en octobre 2017, pour une durée de deux ans. Il serait mal venu de martyriser deux ans de plus les riverains de la rue du Pont. Dix ans ça suffit !!!!

Le côté financier de ce désastre. Au doigt mouillé, montant des travaux, trois cent mille francs. Et c'est la dernière fois que les Montreusiens mettent la main au porte-monnaie pour le même travail.

Le groupe UDC demande d'introduire dans ce futur préavis, en plus des travaux de réfection des pavés, une variante chiffrée pour pose d'enrobé avec une couche d'usure antibruit.

D'autre part, ce préavis devra être très explicite sur les responsabilités des divers intervenants :

- La responsabilité de la direction des travaux ?
- Les participations financière du bureau d'ingénieur et de l'entreprise de génie-civil aux travaux de réfection de ces zones pavées.
- Le chiffrage des montants à la charge du bureau d'ingénieur et de l'entreprise de génie-civil seront au final en moins-value de ces travaux.
- Le montant imputable à la direction des travaux reste à la charge des contribuables montreusiens.

Le groupe UDC vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. François Grand donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à mettre en avant la réussite du réaménagement de la rue du Pont avec sa plateforme qui donne une belle image du vieux quartier de Montreux.

Une seule ombre, et ceci depuis la réalisation, les nuisances sonores, le bruit des véhicules qui passent sur les pavés qui ont suscité immédiatement une vive réaction des habitants riverains.

Après avoir subi 2 ans de travaux, l'inauguration a eu lieu en 2009. Une première pétition est alors envoyée en 2010, une deuxième en 2011, ce qui a entraîné diverses tentatives pour remédier à ce problème et à ce jour sans succès. Des promesses, beaucoup de promesses... 5 ans plus tard, de guerre lasse, pour remédier à ces problèmes, une nouvelle pétition a été remise à la Municipalité, laquelle a fait l'objet d'un rapport d'examen de la prise en considération ou pas de la pétition.

J'ai été me promener dimanche passé le long de la rue du Pont pour me faire une nouvelle idée après la lecture du rapport et j'ai passé un moment sur cette magnifique terrasse. Force est de constater que l'on est dérangé à chaque passage de voitures.

On comprend également bien que ces tronçons de pavés seront remplacés vu leur état, et comme l'a signalé le chef de service des travaux, Monsieur Bergonzo, ceci à la charge de l'entreprise qui a mal exécuté ce travail.

Dans les faits, la remise en état de ces tronçons de pavés doit se faire sous garantie et cela ne coûterait rien au contribuable quel que soit le choix de l'option retenue.

J'en conclus, arrêtons de jouer avec les nerfs des habitants et des promeneurs du quartier du Pont, il est temps de régler ce nouveau problème survenu en 2009 et ceci dans les meilleurs délais.

Le sujet « les pavés de la discorde » a pris beaucoup trop de temps à être traité, par conséquent, je comprends la démarche des habitants de la rue du Pont, raison pour laquelle je voterai pour la prise en considération de cette pétition ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Vincent Haldi donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Si le résultat des tests sonores imposés par le nouveau cadastre du bruit, qui doivent être effectués sur la rue du Pont ces prochains mois, recommande le retrait des pavés posés sur 6 et non pas 7 bandes comme le relève par ailleurs le très bon rapport de la Présidente-rapporteuse, il nous apparaît alors que la solution la plus consensuelle serait de reposer les pavés actuels sur les espaces encore non pavés de la vieille ville, à savoir certains trottoirs, petites places, etc., afin de maintenir l'aspect villageois du réaménagement de la vieille ville, et ceci à la charge de l'entreprise générale qui les a posés, tel qu'elle le propose puisque la garantie de l'ouvrage a été prolongée.

Plutôt que l'option qui a été présentée à la commission par l'urbanisme, à savoir reposer sur la rue du Pont de nouveaux pavés de type carrelage qui n'ont aucun cachet villageois, et dont il est fort à parier qu'ils fassent encore et toujours polémique.

Montreux Libre partage le point de vue émis par certains commissaires. Pourquoi tant de résistance de la part des services concernés ? L'erreur est humaine.

Le fait d'avoir choisi de poser des bandes de pavés sur une rue générant un tel trafic ne semble pas des plus judicieux.

Pour finir, il nous apparaît que seuls les habitants de la rue du Pont sont à même de juger de la réalité des nuisances sonores, qui pour eux sont un véritable supplice chinois. Merci ».

La discussion se poursuit.

M. Gaëtan Cousin donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

En tant qu'habitant de la rue du Pont, j'ai participé avec intérêt aux débats de la commission et souhaiterais intervenir brièvement au nom des Verts.

Les pétitionnaires font une fois de plus une demande claire, qui est de réduire le bruit occasionné par les pavés de leur rue. Leur demande est précise et leur tient à cœur. Le problème des pavés est par ailleurs connu des spécialistes de l'assainissement sonore.

« Cercle Bruit Suisse », qui est le groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit, combat l'idée reçue selon laquelle les pavés réduisent la vitesse et le bruit, un argument qui a été maintes fois évoqué lors de la commission.

Sur leur site internet, laerm.ch, on peut lire en effet, donc je cite :

« Bien qu'esthétiques, les pavés ne sont pas adaptés comme mesure de protection contre le bruit. Dans les zones où la vitesse est limitée à 30 km/h – ce qui est le cas, on parle d'une route à 30 km/h – ce revêtement peut considérablement augmenter les émissions sonores. Selon la situation et la vitesse, les différences par rapport à un revêtement traditionnel en bitume peuvent atteindre 10 décibels, ce qui équivaut à un trafic multiplié par dix ou à un bruit routier doublé ».

Donc, nous n'avons pas simplement à faire à des habitants à l'oreille particulièrement sensible, mais à un vrai problème mesurable et objectivable.

Si nous pensons qu'il est important de laisser à la Municipalité le choix de la technique d'assainissement, nous estimons aussi qu'il est maintenant nécessaire de cesser le bras de fer avec les pétitionnaires et de réduire le bruit du trafic dans leur rue, que ce soit par exemple en changeant les pavés pour un modèle aux angles moins rugueux ou en les enlevant et en posant un revêtement phono-absorbant.

Nous pensons qu'il est important de le faire maintenant et de ne pas repousser une nouvelle fois un assainissement plusieurs fois demandé. Nous sommes les représentants des habitants de Montreux, et ceux de la rue du Pont nous font ici une demande raisonnable, qu'il serait peu démocratique d'ignorer à nouveau ».

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit que l'on ait pu mettre un mot sur un malaise récurrent : « malfaçon ». Ainsi, que l'on accepte ou que l'on refuse la prise en considération de cette pétition, quelque chose sera fait. Voilà pourquoi les votes de notre groupe seront quelque peu panachés. Merci pour votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Christophe Privet remercie ses deux préopinants du début d'avoir rappelé qu'il y avait eu trois pétitions, mais entre-deux il y a eu un postulat. En l'occurrence il était l'intéressé et c'était une motion que M. Privet avait transformé en postulat qui demandait deux choses :

- Le retrait des pavés et la dépose d'un radar.

Force est de constater que la Municipalité a en partie entendu le postulat qui avait été refusé par ce Conseil d'ailleurs, puisqu'elle a mis non pas un radar mais un avertisseur de vitesse.

Il semble, qu'au regard de ce que l'on peut lire aujourd'hui dans le rapport et de la nouvelle pétition déposée par les habitants de la rue du Pont, que ce n'est pas suffisant.

En ce qui concerne M. Privet, il regrette sincèrement que l'on ait perdu autant de temps pour quelque chose, qui déjà dans les deux pétitions précédentes et dans le postulat qui avait été déposé, était ressorti clairement.

M. Christophe Privet fait entièrement confiance au commissaire de Montreux Libre qui les a représentés à cette commission, et il espère sincèrement que maintenant le message sera entendu de la part de la Municipalité ainsi que des pétitionnaires.

C'est la raison pour laquelle il invite ses collègues du Conseil à soutenir cette pétition.

La discussion continue.

M. Tal Luder aimerait juste relever que dans les conclusions il faut lire : « ... la voix de la Président est prépondérante... » donc voix avec un x, et non pas la voie pavée de bonnes intentions de la Présidente.

La discussion se poursuit.

M. Yanick Hess déclare qu'il ne faut pas oublier que par rapport à la mise en place de ces pavés à la rue du Pont, l'idée est de vraiment limiter la vitesse des véhicules qui circulent à cet endroit.

On ne peut pas nier que pour tous les habitants qui sont touchés par la proximité de ces pavés le bruit doit être gênant. Ceci est juste.

Par contre, revenir en arrière, enlever les pavés, il ne faudra pas après que les gens de la rue du Pont s'étonnent de la circulation beaucoup trop rapide sur cette voie, même si la vitesse est limitée.

M. Hess rappelle que le pavé a quand même l'avantage, pour tout automobiliste qui passe par là, de lui rappeler qu'il rentre dans cette zone et ceci a pour effet, de l'avis de M. Hess, de faire lever le pied au conducteur.

Dans ce sens, M. Yanick Hess invite le Conseil à refuser cette pétition.

La discussion continue.

M. Christophe Privet pense que M. Yanick Hess a dû oublier certains éléments. La première des choses, lors du traitement de la 2^{ème} pétition et lors du traitement du postulat on ne s'est pas simplement contenté, enfin du moins en ce qui concerne M. Privet, de dire que l'on enlevait les pavés et laisser les véhicules rouler à tombeau ouvert dans cette rue.

M. Privet vient de le dire, et il s'étonne que M. Hess ne l'ait pas entendu, il avait proposé l'accompagnement du retrait des pavés par la pose d'un radar de vitesse. Le but d'un radar de vitesse c'est de prendre les gens en infraction, de leur envoyer une amende, pour qu'ensuite ils comprennent que cette rue est limitée en terme de vitesse.

M. Privet avoue qu'il a de la peine à suivre M. Hess dans ce que ce dernier vient de dire. M. Privet a comme l'impression que M. Hess oublie tout un pan de ce dossier qui a déjà été discuté. Des solutions ont été proposées, elles ont été rejetées. Aujourd'hui M. Hess les remet à quelque part sur le tapis en disant : « Si on enlève les pavés je rappelle que ces pauvres habitants de la rue du Pont vont avoir des véhicules qui sont en vitesse excessive ». Encore une fois, plusieurs solutions ont été proposées, le radar, des meubles urbains qui ralentissent la vitesse, il y a plein de possibilités qui existent pour rappeler que lorsque l'on roule dans cette rue du Pont la vitesse est limitée.

M. Christophe Privet trouve que l'explication qui vient d'être donnée est un peu légère à l'égard des habitants de la rue du Pont.

La discussion est toujours ouverte.

M. Romain Pilloud déclare, comme l'a relevé précédemment M. Olivier Raduljica, que l'on accepte ou que l'on refuse ce postulat il n'y aura pas de changement majeur, étant donné que la Municipalité a promis des travaux pour 2018. M. Pilloud pense que le bon sens voudrait plutôt que l'on accepte cette proposition étant donné que ce serait quand même la preuve de l'intérêt que le Conseil porte aux pétitionnaires, et évidemment un soutien et une invitation à ne pas commettre les mêmes erreurs à l'avenir.

La discussion continue.

M. le Municipal Christian Neukomm remercie tous les intervenants de leurs remarques concernant cette problématique.

Il aimerait toutefois rappeler que la Municipalité a simplement réagi aux votes du Conseil, soit 2 pétitions et 2 refus en plénum de mesures d'assainissement.

La Municipalité, à chaque pétition, à la suite de chaque vote, a affirmé régulièrement avoir remis le dossier sur le haut de la pile, a essayé de trouver des solutions pour arriver à un compromis qui satisfasse la volonté du Conseil de maintenir cet aspect villageois et ces pavés, avec la gestion du bruit.

Il y a eu le déplacement des panneaux de zone 30, le resserrement de l'entrée dans la vieille ville. A la suite de la 2^{ème} pétition il y a eu la mise en place de ce radar type "smile", plusieurs fois des mesures de bruit ont été effectuées. A ce jour et concernant les mesures d'immission, elles sont validées de jour comme de nuit.

Dans le manque de décision du Conseil, dans le sens inverse, on ne voit pas comment la Municipalité aurait pu d'elle-même décider de modifier la structure telle qu'elle est à ce jour.

D'ailleurs en commission, Mme la Présidente Irina Gote, que M. le Municipal Christian Neukomm remercie pour la qualité de son rapport, a bien expliqué que la Municipalité essayait de trouver des solutions. Les solutions qui avaient été envisagées étaient de maintenir l'aspect villageois avec des pavés différemment jointoyés, générant plus facilement un minimum de bruit, et actuellement ces techniques sont au stade d'ébauches et ne sont donc pas envisageables immédiatement. Ce qui est évident, c'est que l'on doit modifier la structure, que l'on devra remplacer ces pavés.

La Municipalité a obtenu de l'entreprise un report du délai pour procéder à cette intervention, dans l'attente des résultats des nouvelles normes de bruit qui devraient leur parvenir fin juin début juillet, selon les dernières informations que M. le Municipal Christian Neukomm a eues encore aujourd'hui.

Suite à ce rapport, et à peu près persuadé que malheureusement pour le cachet du village, mais heureusement très certainement pour les habitants du quartier, les valeurs d'immission, même avec des pavés jointoyés, seront malheureusement en-dessus des normes. Ce qui devra contraindre la Municipalité à déposer auprès du Conseil un préavis pour réaménager les différentes zones pavées, et là on ne voit pas d'autres solutions que de mettre du béton bitumineux. Si tel est le cas, on aura naturellement et très certainement une amélioration phonique, parce qu'évidemment on aura quelques décibels de différence mais qui comptent. Mais par contre, on devra à ce moment-là régler le problème de la vitesse et de la pérennité des contrôles de vitesse.

Alors, bien sûr que le radar est une possibilité mais l'on sait très bien qu'en bougeant le jeu d'un côté, on bouge les pièces de l'autre côté dans le mauvais sens.

Mais la Municipalité n'est pas opposée, elle a toujours dit et redit, et lors de plusieurs assemblées de villages, elle a aussi confirmé qu'elle était sensible à ces préoccupations. Sa volonté n'est pas du tout de rester dans

une ligne droite et dure, mais elle respectait les vœux du Conseil communal. Partant de cela, la Municipalité n'avait pas d'autre moyen que de laisser ou d'améliorer, ou d'essayer de tenter d'améliorer la situation sur la vieille ville.

A ce stade-là, M. le Municipal Christian Neukomm n'a malheureusement pas d'autres arguments à avancer.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, Monsieur le Président, c'est par 5 oui et 5 non que la commission vous recommande la prise en considération de la pétition, puisque la voix de la Présidente est prépondérante (article 55 RCcom).

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de cette pétition par 43 OUI, 28 NON et 11 abstentions.

8. RAPPORTS-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

8.1 No 07/2017 relatif aux comptes communaux 2016 et à la réponse à la motion de M. Christophe Privet intitulée « introduction de MCH1 et MCH2. Mise à jour du plan comptable de la ville de Montreux ? ». (Date de la commission : le mercredi 10 mai 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux ;

La discussion préalable est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président va clore la discussion, mais voit que M. Alexandre Staeger a demandé la parole. Il prie ce dernier d'être un peu plus rapide quand il désire intervenir, et lui donne la parole.

M. Alexandre Staeger déclare avoir été étonné, parce qu'il lui semblait qu'il était d'usage que les groupes politiques prennent la parole lors du dépôt des comptes et du budget, ainsi que lors de l'acceptation du vote sur les conclusions. Il donne donc lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Que dire des comptes 2016 ? Si ce n'est qu'ils sont bons et que la gestion menée par la Municipalité n'y est pas étrangère.

Les charges, tant au niveau du personnel que les biens et services, ont été bien maîtrisées.

La marge d'autofinancement est visiblement en hausse ce qui est en soi une bonne chose. Toutefois cette hausse, pour autant qu'elle se confirme, ne sera pas manifestement suffisante pour financer tous les investissements projetés, notamment dans le plan des investissements présenté au début de la législature. Il faudra donc faire des choix et prioriser les différents investissements prévus en fonction des moyens disponibles.

A la lecture des comptes, force est de constater que les bons résultats de cette année ont permis d'amortir plus que prévu, notamment s'agissant des investissements courants.

Je reste convaincu qu'il serait intéressant de mieux étudier les phénomènes ou décisions conduisant à augmenter ou diminuer les amortissements opérés, respectivement et préalablement de déterminer quelle est notre marge de manœuvre en la matière.

Quant à la réponse à la motion de notre collègue M. Privet, inutile de préciser que le groupe Montreux Libre n'est absolument pas du tout satisfait. Sur ce point en particulier la réponse municipale n'est pas maigre, elle est carrément anorexique.

Pour le reste nous nous réjouissons d'ores et déjà de lire le rapport de la Commission des finances ».

La discussion continue.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

« Les comptes 2016 laissent apparaître un bénéfice de 625'000.00 francs alors qu'une perte de 2,3 millions était prévue au budget».

Année après année, c'est la même ritournelle, le budget est déficitaire et les comptes annoncent un bénéfice. Tout se joue sur les amortissements, on ajuste le curseur pour laisser apparaître un bénéfice comptable.

« Les charges sont elles inférieures aux prévisions. La facture sociale augmente elle par rapport aux prévisions ».

Pour une meilleure compréhension des finances communales du public, il aurait été judicieux de comparer les charges et la facture sociale 2016 avec celles de l'année 2015.

Le groupe UDC est très clair au sujet des finances communales, nous l'avons rappelé et conditionné lors de l'adoption du plafond d'endettement de 180 millions.

Une diminution des charges et une augmentation des recettes non fiscalisées sont demandées, c'est notre condition, et cette ligne doit être tenue.

Cette année, le groupe UDC proposera à la Commission des finances la mise en place d'un plan de désendettement, ce plan consiste à déduire les recettes extraordinaires du plafond d'endettement ou haut plafond d'endettement.

Avec l'adoption récente du PGA, de très jolies plus-values immobilières viennent sur le devant, Les Grands Prés et le terrain de l'Hôpital.

Un exemple, le terrain de l'Hôpital estimé à 40 millions, une fois vendu, le produit sera porté en déduction du plafond d'endettement, ce dernier se montera alors à 140 millions.

Le groupe UDC compte sur votre soutien et vous remercie de votre attention ».

La discussion se poursuit.

M. François Pochon donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour le groupe PLR, c'est une bonne nouvelle, mais pas vraiment une surprise que de voir les comptes 2016 de notre Commune avec un excédent de quelques CHF 600'000.--.

Notre Municipalité démontre, cette année encore, une bonne maîtrise des charges, alors que les recettes, d'ailleurs très diversifiées, sont elles en augmentation.

Le tout agrémenté d'une marge d'autofinancement en hausse à presque CHF 10 millions.

De bons ingrédients et surtout de bonne augure au vu des investissements importants à venir pour maintenir notre Commune toujours aussi attractive, autant pour les Montreusiens que pour les nombreux visiteurs. Merci de votre écoute ».

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste est agréablement surpris de l'excédent de recettes de CHF 624'000.- des comptes 2016 et donc de l'amélioration de près de CHF 3 millions en regard du budget 2016. Nous attendons maintenant d'en connaître la teneur exacte, structurelle et conjoncturelle, et souhaitons bons travaux à la Commission des finances. Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare qu'en fait le ménage communal reste à l'équilibre. Les comptes sont bons, tous ont pu le constater, et on ne peut que s'en réjouir.

Il note qu'ils sont meilleurs, d'abord, que le budget projeté, mais aussi que les comptes de l'exercice précédent, ce qui est tout à fait satisfaisant. Sur cette question M. Pierre Rochat se permet de rappeler les propos qu'il avait tenus l'année passée, soit de dire qu'il n'y a pas lieu de donner dans le catastrophisme quand on est déficitaire de CHF 700'000.-. Finalement être bénéficiaire de CHF 600'000.- ou déficitaire de CHF 700'000.- sur CHF 150'000'000.- c'est « blanc bonnet, bonnet blanc », on est pratiquement à l'équilibre.

M. le Municipal Pierre Rochat croit sincèrement que sur ces questions-là, toute personne qui a l'habitude de gérer soit une entreprise, soit une collectivité publique, c'est mieux d'être toujours en positif et en bénéfice, mais globalement on est pratiquement à l'équilibre, la différence reste modeste.

Il a entendu les remarques et questions et elles seront traitées dans le cadre de la Commission des finances. La Commission des finances a déjà posé un certain nombre de questions.

Il précise aussi que les comptes ont été dûment audités et que l'organe de révision recommande de les adopter.

Tous auront compris que si on analyse les choses, ce qui est rassurant c'est qu'au niveau des comptes, au niveau des charges, salaires, biens et services, on est en-dessous, donc il y a une maîtrise des charges qui est correcte. On a peu de crédits complémentaires donc on n'a pas trop de surprises, les choses fonctionnent bien heureusement parce que, que ce soit le Conseil ou la Municipalité, il y a une bonne prise de responsabilité.

Aux niveaux des recettes on a de la chance, c'est heureux, mais on le pressentait, en fait les choses se passent bien, on a plutôt plus de recettes que ce qui était prévu. Bien sûr il y a un peu plus d'impôts de succession, mais il y a plus de revenus sur les personnes physiques et un peu moins sur les droits de mutation, bref, globalement les recettes sont meilleures que ce qui avait été prévu, donc les prévisions étaient prudentes.

Maintenant, faire le reproche à la Municipalité d'avoir présenté un budget déficitaire, qui répond tout simplement à des règles comptables, des obligations, elle n'a pas le choix vis-à-vis de l'Etat, du préfet, qui contrôle, elle n'a pas la possibilité d'imaginer les recettes ou les charges qu'elle veut. En fait la Municipalité doit respecter des règles, et il est absolument clair que face à cela elle peut difficilement faire autre chose que de présenter, dans certaines circonstances, quand on est à l'équilibre aux comptes, un budget bénéficiaire.

Bien sûr que si l'on était tout le temps avec des bénéficiaires aux comptes, M. le Municipal Pierre Rochat peut assurer qu'il y aurait des budgets équilibrés à tous les coups. Mais on n'a pas un résultat aux comptes qui est à ce point-là positif, pour que l'on puisse avoir un budget équilibré. Ceci c'est une situation qui doit rendre la Municipalité attentive.

Cela dit, encore une fois, des charges contenues, des recettes supérieures aux prévisions, des perspectives économiques qui sont plutôt favorables, un développement de notre région avec du logement, avec de la construction, qui est plutôt positif, M. le Municipal Pierre Rochat pense que l'on peut raisonnablement se dire que l'on va dans le bon sens. Il se réjouit du débat en Commission des finances, notamment avec M. Franco Meichtry, avec la problématique du désendettement, car la Municipalité à l'intention de s'endetter, parce que l'on est dans un processus d'investissements et de développement, et qui paie ses dettes s'enrichit. Donc pour s'enrichir il faut peut-être s'endetter un peu, et M. le Municipal Pierre Rochat pense qu'aujourd'hui il faut aller de l'avant. Il se réjouit de pouvoir débattre de ces questions dans le cadre de la Commission des finances et il remercie l'administration pour assurer cette bonne tenue des comptes.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La Commission des finances étudiera ce rapport-préavis.

8.2 No 08/2017 relatif à un bilan du soutien public et des décisions prises par le Conseil de fondation du Festival, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit budgétaire de CHF 150'000.-, à financer par crédit complémentaire, en faveur de la Fondation du Festival du Rire à Montreux. (Date de la commission : le lundi 29 mai 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On ne sait plus aujourd'hui à quoi se raccrocher pour croire encore aux objectifs présentés dans les préavis sur le Montreux Comedy.

Dans sa majorité, Montreux Libre a accepté par le passé de soutenir cette manifestation lors de la présentation des préavis précédents.

Mais nous avons accepté en posant comme condition que de sérieuses modifications soient engagées, sur la gouvernance et sur la propriété des marques du festival notamment.

Montreux Libre a aussi exprimé de fortes réserves, en relevant les promesses qui paraissaient déjà difficiles, voire impossibles à tenir.

Pensons par exemple à l'objectif irréaliste et irréalisé de trouver CHF 100'000.- de financement au SECO ou auprès de Présence Suisse, comme l'indiquait un tableau de planification budgétaire sur plusieurs années, dans le préavis précédent.

Il est très grave de constater que la Municipalité continue à prendre la responsabilité de ces projections budgétaires, promesses d'objectifs, stratégies de développement, qui se révèlent toutes impossibles à atteindre, en les cautionnant et en les intégrant dans des préavis.

En matière de gouvernance, le Conseil de fondation du Montreux Comedy a déjà perdu le président sauveur annoncé.

Le seul membre du Conseil ayant un réseau de haut niveau de relations dans le monde économique a quitté également.

Il n'y a plus une seule femme.

Aucune compétence du monde de la production n'y est représentée, en dehors de Grégoire Furrer.

Les promesses d'internationalisation, générant de nouvelles recettes, sont abandonnées.

Les promesses de faire un festival off animant la ville, partant à la conquête de lieux extérieurs, allant à la rencontre de la jeunesse, se résument aujourd'hui à un espace au B4 du Centre de Congrès, pour y faire des animations diffusées sur le web.

Où sont donc passées les idées séduisantes présentées par M. Barbezat, membre du comité de programmation et célèbre humoriste, dont la responsabilité devait être de faire vivre le festival dans toute la ville ? N'est-ce pas notamment sur ces promesses que la dernière rallonge avait été votée ?

Mais le plus grave est encore l'aspect financier.

En vérité, le Montreux Comedy est en situation de quasi insolvabilité. Les objectifs avancés pour justifier les rallonges demandées à ce Conseil n'ont pas été atteints.

En acceptant un prêt de GFP SA, la fondation s'est mise dans une situation extrêmement précaire.

Notons qu'elle a englouti précédemment tous les montants de soutien décidés par le Conseil communal, y compris le montant de recapitalisation, dont le versement avait pour condition sine qua non l'introduction d'un mécanisme de responsabilisation accrue.

Ce mécanisme a été totalement négligé, aucune mesure n'a permis d'empêcher de nouvelles prises de risques qui se sont révélées fatales aux finances de la manifestation.

D'autres problèmes et questions pourraient encore être mentionnés, mais passons pour ce soir.

Nous devons aujourd'hui analyser une nouvelle demande de rallonge.

Le seul point positif est de constater que les objectifs fixés pour l'avenir consistent à se recentrer sur ce que le festival sait faire, à savoir principalement produire des émissions de télévision humoristiques, jouées devant un public, pour être ensuite diffusées sur certaines chaînes francophones.

Des diffusions qui assurent incontestablement une certaine promotion de la ville.

A cela s'ajoute aussi, ne l'oublions pas, une indéniable présence sur le web, où le festival a développé des outils certes virtuels, mais novateurs.

Il va revenir à ce Conseil la responsabilité de dire s'il souhaite toujours financer à ce niveau ces émissions de télévision et cette présence sur le web. Voilà la vraie question.

Bien sûr, 8000 personnes sont venues, non virtuellement, à Montreux.

Mais selon Montreux Libre, l'impact en termes de nuitées et de retombées pour l'économie touristique est aujourd'hui largement insuffisant pour justifier des niveaux de subventions pareils.

En vue de la séance de la commission, Montreux Libre demande à ce que soient transmis à tous les commissaires les documents suivants :

- le compte de bilan de la fondation,
- la liste détaillée de toutes les dettes de la fondation, avec les dates d'échéances des prêts et la mention de toute condition particulière en lien avec ceux-ci,

- les conventions ou contrats existant entre GFP SA et la fondation,
- les conventions ou contrats impliquant des entités en lien avec la commune, telles que la société du 2m2c, en vue de fournir des réductions, montants de soutiens ou autres apports financiers ou prestations au Montreux Comedy.

Montreux Libre aura beaucoup de questions lors de la séance de commission, vous l'aurez compris. Nous vous remercions de votre attention ».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne vous cacherai pas que plusieurs membres du groupe socialiste demeurent un peu lassés, voire même agacés par les demandes de subvention à répétition du Montreux Comedy. A chaque préavis, c'est la même rengaine, la même argumentation : « On fera mieux la prochaine fois, il s'agit d'une étape, d'un recentrage, il faut laisser un temps de réflexion, il s'agit d'accompagner le développement du Festival, le pérenniser, etc... ». C'est un petit peu le copier/coller des préavis que l'on a déjà eus précédemment.

Une fois, on joue sur l'internationalisation, avec des développements en Asie, que personne, ici, n'a bien compris, puis sur des galas en langues étrangères, puis sur la Suisse alémanique pour bénéficier de fonds de la Confédération, puis sur des pistes africaines, puis un recentrage sur Montreux, et puis, et puis, bref. En clair, on a de la peine à suivre la stratégie, une fois sous la direction de Grégoire Furrer Productions, une autre fois par le Conseil de Fondation.

En terme de gouvernance, M. Gétaz l'a rappelé, on peut s'étonner aussi des perpétuels changements au sein du Conseil de Fondation. Où est passé Monsieur Elie Vannier qui semblait être l'homme fort du changement, la pierre angulaire de la stabilisation du Festival ? C'est un petit peu pour cette raison que les commissaires socialistes s'étaient abstenus la dernière fois, parce qu'ils avaient vu en ce Monsieur une personne qui pouvait faire avancer les choses. Pourquoi tant de départs au Conseil de Fondation ? Pourquoi tant de remplacements ?

A ces questions méthodologiques et organisationnelles, le groupe socialiste souhaite obtenir des réponses qui portent sur les aspects purement financiers, relativement au budget 2017, présenté par le Comedy Festival, budget qui figure en annexe 3 du préavis.

Je propose donc à la commission de prendre en compte les cinq questions suivantes :

1. Subventions publiques.

Le budget 2017 prévoit des subventions publiques pour un montant de plus de 700'000 francs. C'est énorme en regard du budget global. Nous invitons donc la Municipalité à transmettre à la commission, les comparaisons entre

les subventions publiques obtenues par d'autres festivals du même type, notamment Morges-sous-rire ou Maxi-Rires de Champéry.

2. Frais de billetterie :

Les frais de billetterie se montent à 80'000 francs pour un montant total de 400'000 francs de recettes. C'est donc pour chaque billet l'équivalent de 20% du prix d'un billet qui est pris en frais de billetterie.

Là je pense aussi que la commission devrait avoir quelques réponses.

3. Communication et publicité :

Le montant qui figure au budget pour la communication et la publicité s'élève à 300'000 francs. Ces charges sont supérieures au montant des cachets des artistes. Là aussi, Il nous semble utile que la commission obtienne des extraits de compte qui justifient de tels montants de communication et de publicité.

4. Honoraires producteurs selon contrat :

Au chapitre des charges, les honoraires de producteur s'élèvent à 460'000 francs. S'agit-il d'un contrat de prestations entre Grégoire Furrer Productions et la fondation, comme on pourrait le comprendre en page 3 du préavis, ou alors ce montant comprend-il aussi les frais de productions de la RTS comme relevé au point 3.4. Il me semble que dans le préavis ce n'est pas vraiment clair et là la commission pourrait éventuellement nous donner des explications.

D'ailleurs en parlant de partenariat avec la RTS, il est surprenant que les recettes des droits ne s'élèvent qu'à hauteur de 160'000 francs. Moi je trouvais ce montant quand même dérisoire par rapport à des droits de TV que l'on a par exemple dans le domaine sportif, voire culturel à certains endroits.

5. Sponsoring

Sous la rubrique sponsoring, on retrouve plusieurs partenaires, respectivement le 2m2c, Dorier et Grégoire Furrer Productions. Qui paie quoi et qu'en est-il du prêt de GFP d'environ 120'000 francs ?

Là aussi il me semble que M. Gétaz l'a relevé, ainsi que tous les membres du Conseil aussi, on a un peu de peine à comprendre quels sont les liens qui sont entre le GFP et la fondation, et respectivement peut-être le Conseil et la Municipalité.

Le groupe socialiste invite le président-rapporteur de la commission à faire figurer, en annexe à son rapport, tous les éléments comptables et contrats qui répondent à ces différentes questions.

Ce n'est que sur la base de ces réponses aux questions formulées et sur la production des documents, que le groupe socialiste pourra se déterminer sur une énième demande de subvention. Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence PLR : Mme Sandra Genier Müller.

Membres : Mmes Geneviève Brunner, Prisca Gaillet, MM. Laurent Demartini, Yves Laurent Kundert, Daniel Meillaud, Silvano Pozzi, Christophe Privet, Olivier Raduljica, Michel Zulauf.

9. RAPPORT

9.1 No 05/2017 sur la gestion communale durant l'année 2016. (Date de la séance de la commission de gestion : le mardi 6 juin 2017 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La Commission de gestion examinera ce rapport.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1 Postulat de M. Julien Chevalley : « Donner la possibilité aux commerçants de la Commune d'offrir des crédits de parking à leurs clients via la nouvelle application parknow » ;

M. le Président Christian Bécherraz déclare que M. Julien Chevalley l'a informé qu'il ne pouvait pas développer son postulat aujourd'hui. M. Chevalley développera son postulat lors d'une prochaine séance du Conseil.

10.2 Postulat de M. Vincent Haldi : « Arrêtons de nous servir des salades au sujet du marché du vendredi ».

M. Vincent Haldi donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Est-ce parce que la position de la Municipalité, concernant le sort du marché du vendredi, apparaît aujourd'hui plus qu'avarié que notre exécutif n'a pas daigné revenir sur la question dans sa réponse à ma dernière interpellation sur ce sujet ?

En effet, peut-on encore avaler la logorrhée de communicants campant sur leur position, qui semble bien loin des attentes des Montreusiens habitués du marché du vendredi ?

Sous l'argument de vouloir les redynamiser, la nouvelle Association des Marchés de Montreux, en déplaçant les marchands alimentaires de leur lieu historique, à savoir le Marché couvert, de places en places différentes pratiquement tous les trois mois, ne leur a, de toute évidence, pas apporté de dynamisme, mais au contraire est en train de les faire disparaître.

Aujourd'hui certains maraîchers ne veulent plus venir à Montreux.

J'estime qu'un état des lieux de la situation actuelle devrait être étudié, en écoutant de manière respectueuse et transparente les marchands alimentaires ainsi que les habitués du marché du vendredi.

Je souhaite donc que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport. Je vous remercie de votre attention ».

M. le Président Christian Bécherraz demande si 5 Conseillers appuient le renvoi en commission, ce qui est bien le cas.

Une commission sera donc nommée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

10.3 Postulat de M. Romain Pilloud : « Pour une avenue des Bosquets de Julie sûre ».

M. Romain Pilloud donne lecture du développement de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Mon postulat traite aujourd'hui de la question de la sécurité de l'avenue des Bosquets de Julie, à Clarens. Pour ceux qui ne la situe pas, cette route part d'un côté de la Route de Chailly, à la hauteur de l'arrêt de bus Pertuiset, et ensuite descend en contrebas jusqu'à l'EMS de Burier, pour déboucher enfin sur la commune de la Tour-de-Peilz et près du Gymnase de Burier.

Actuellement, l'avenue des Bosquets de Julie est limitée à 50km/h et il n'y existe aucun trottoir sur la majeure partie de son tracé. La route ne permet notamment pas de croisement de véhicules sans débordement sur les tracés jaunes existants destinés aux piétons.

Empruntant cette avenue tous les jours, je constate le manque de sécurité de celle-ci. Fréquentée, à pied, par les gymnasiens, les résidents de l'EMS de Burier, les élèves de l'école de St-Georges, les utilisateurs de la piscine de la Maladaire, les résidents de la rue ou encore les services communaux, la sécurité y est faible voire inexistante et la vitesse des véhicules, qui roulent selon une limitation à 50km/h, est à mon sens très élevée, et je crains même que certains véhicules ne dépassent parfois la limitation autorisée.

Si on peut évidemment noter le passage d'une quantité importante de véhicules lors des déposes et des récupérations des enfants près de l'école St-Georges, des véhicules circulent néanmoins nuit et jour et le danger est donc omniprésent. Si la circulation y est faible, les automobilistes sont d'autant moins attentifs et les virages nombreux dans cette rue n'améliorent pas la situation.

En outre, j'ai constaté à quelques reprises qu'un indicateur de vitesse y avait été ponctuellement placé. Je salue cette mesure, qui reste malheureusement, à mon sens, trop faible sur ses effets à long terme.

Le postulat demande donc d'analyser toute possibilité de sécurisation de la rue, notamment en réfléchissant à des mesures telles que par exemple la mise en place d'une zone 30km/h, de dos d'âne pour ralentir la circulation, ou de toute autre mesure pertinente permettant aux piétons de circuler plus sereinement sur cette rue. Je vous remercie».

M. le Président Christian Bécherraz demande si M. Romain Pilloud désire que son postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport, ou directement à la Municipalité.

M. Romain Pilloud demande que son postulat soit transmis à une commission.

M. le Président Christian Bécherraz demande si 5 Conseillers appuient le renvoi en commission, ce qui est bien le cas.

Une commission sera donc nommée lors du prochain Conseil pour traiter ce postulat.

M. le Président rappelle à tous les intervenants de bien vouloir faire parvenir leurs interventions à la secrétaire, cela facilite le travail pour la rédaction du procès-verbal.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Il n'y a pas d'interpellation ce soir, mais M. le Président relève qu'il y avait dans l'enveloppe une réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst.

M. le Président demande à Mme Susanne Lauber Fürst si elle est satisfaite et lui donne la parole :

« Mesdames, Messieurs,

Que répondre à cette réponse qui – comme je l'espère – a capté l'attention de toutes et tous ici dans cette salle ?

Commençons alors par dire : « Merci à la Municipalité pour avoir pris le soin de rassembler tous les éléments, tous les chiffres qui nous apprennent que, oui, l'école de Brent, si tout va bien, devrait rester encore ouverte pour la rentrée 2017/2018, mais que la situation pour l'école de Glion, quant à elle, est sur le fil du rasoir ».

Egalement nous apprenons que les frais liés au transport des écoliers de la 1^{ère} primaire à la 6^{ème} primaire de Brent, des Avants et de Glion, en y incluant l'accompagnement des Avants, s'élèvent autour de CHF 160.- par an.

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, nos écoles dans les villages sont le cœur et l'âme des nos communautés. Soyons ici tous conscients de ce que cette menace, cette épée de Damoclès, représente pour nos communautés.

Combien de fois ici, dans cette salle et ailleurs, nous soulignons l'importance de la grande richesse que représentent nos villages, et surtout combien de soutien on affirme vouloir donner aux enfants ? N'est-ce que du folklore ? Est-ce que nous avons ici la vraie volonté de nous battre, tous ensemble, pour être cohérents avec nos paroles ?

Et bien, vous allez probablement hausser les épaules et avancer : « Mais c'est l'affaire du canton, on ne peut rien y faire ! »

Et bien, Lausanne et sa LEO mal aimée semblent être très loin, trop loin pour nos écoles dans les villages, et j'invite la Municipalité, mais également nous tous ici élus, à ne pas baisser les bras et à rester proches des besoins de nos villages et d'être prêts à nous battre.

Je vous remercie pour votre attention, et pourquoi ne pas réfléchir ensemble à des solutions possibles pour soutenir notre Municipalité dans ses efforts qui ont retenu toute mon attention. Merci beaucoup ».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz déclare que la lecture de la réponse municipale aux questions de sa collègue Susanne Lauber Fürst amène plusieurs remarques.

Tout d'abord, elle confirme la possibilité de créer, aujourd'hui encore, dans le cadre de l'enseignement vaudois des classes à trois niveaux en primaire. Ceci contrairement à tout ce qui avait été dit lors de commissions précédentes, notamment par les responsables de l'enseignement montreusien, qui expliquent par A plus B plus C, que cela ne peut plus être envisagé, que c'est contraire aux objectifs pédagogiques, etc.

Ensuite, la réponse municipale confirme hélas ce que M. Emmanuel Gétaz avait annoncé, à savoir le grand risque de la fermeture probable de la classe de Glion, suite à la construction de quatre classes supplémentaires à Chernex.

Certes, cette fermeture n'est pas encore actée, mais on voit bien, dans la réponse municipale, que l'on nous demande de s'y préparer.

Si cette fermeture devait advenir ce serait un coup terrible porté aux villages des hauts, qui ouvrirait la porte à la fermeture de la classe de Brent et qui condamnerait définitivement la classe des Avants.

M. Emmanuel Gétaz espère que la Commune va se réveiller et engager enfin une ligne déterminée pour le maintien de classes dans les villages. La Municipale en charge des écoles et la Municipalité dans son ensemble portent une lourde responsabilité dans l'évolution de la répartition des classes sur la Commune de Montreux à la géographie compliquée.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet voudrait, en préambule, signaler à Mme Susanne Lauber Fürst qu'effectivement la Municipalité considère aussi que les écoles sont le cœur et l'âme de nos villages, et que ce cœur et cette âme ont un prix, tous peuvent le voir. En Municipalité ils sont soucieux des besoins des villages et ils n'ont jamais considéré que les écoles étaient folkloriques.

Cela dit, tous ont bien vu que la situation à Brent est difficile. Certes, il y aura pour la rentrée qui vient, même avec les trois années de programme, une solution qui peut éventuellement perdurer.

Juste en passant, Mme la Municipale Jacqueline Pellet déclare à M. Emmanuel Gétaz qu'il n'a jamais été question de nier le fait que l'on pouvait mettre trois années de programme, il s'agit de quatre années de programme qui étaient demandées aux Avants et non trois, et quatre cela n'est pas possible.

Donc les trois années il s'agit surtout des petits, les 1, 2 et 3 primaires que l'on peut mettre ensemble, puisque les premières ne viennent pas toute la semaine et que par conséquent il y a une harmonisation possible entre les diverses possibilités d'aménager l'horaire.

Quant à dire que l'école de Glion est en danger parce que l'on a prévu un centre à Chernex, ce n'est pas du tout le même bassin de recrutement, donc là les deux choses ne sont pas liées. L'école de Glion est dans le bassin de recrutement de Caux, Glion, éventuellement on peut faire des liaisons avec Territet, mais pas avec Chernex.

Par conséquent, M. Emmanuel Gétaz a raison, la géographie de la Commune est très compliquée, et cette complication s'ajoute au fait qu'il y a des nécessités pour

l'établissement qui sont cantonales et financières. La Municipalité est particulièrement attentive au problème et elle viendra devant le Conseil chaque fois qu'il y aura des difficultés, afin de renseigner le Conseil, grâce aussi aux efforts que font les établissements.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz doit corriger ce que Mme la Municipale Jacqueline Pellet a dit. Lorsqu'il y a eu des séances de commission, notamment pour l'agrandissement du collège de Chernex, le rajout de ces quatre classes, il a été expliqué par A plus B plus C, M. Gétaz le répète, que trois niveaux d'enseignement c'était devenu impossible, que c'était traumatisant pour les professeurs, enfin on a eu droit à toutes sortes d'explications. La réalité c'est que c'est possible.

En ce qui concerne la classe des Avants on leur a expliqué qu'il y avait quatre niveaux et que du coup ce n'était pas possible. Il se trouve que la classe des Avants a travaillé pendant longtemps avec quatre niveaux, et comme l'a répété M. Gétaz à de nombreuses reprises, la Société des Intérêts des Avants avait fait des recherches et avait constaté que tous les élèves de la classe des Avants avaient des résultats scolaires parfaitement satisfaisants lorsqu'ils se retrouvaient dans les plus grands collèges.

La discussion se poursuit.

M. le Syndic Laurent Wehrli, s'adressant à M. Emmanuel Gétaz, déclare qu'il aimerait rappeler encore une fois ici des choses qui sont extrêmement claires et qui ont toujours été les mêmes ces dernières années. L'enclassement n'est pas de compétence communale.

Merci aux députés qui ont été élus, lors des révisions des lois sur l'enseignement dans le canton de Vaud, de redonner ces compétences aux Communes, et on pourra commencer à parler de qui est responsable de quoi en la matière.

En l'occurrence la Commune de Montreux, par sa Municipalité et par son Conseil communal, met des moyens financiers importants chaque année au travers du budget, au travers de préavis d'entretien du patrimoine et des bâtiments, pour conserver les bâtiments scolaires dans les différents villages de la commune afin, à tout le moins, de permettre de garder ces classes et ces possibilités.

Accessoirement, il y a un élément sur lequel on ne peut pas forcément agir, qui n'est pas non plus de compétence municipale, c'est le fait qu'il y ait des parents avec des familles nombreuses qui viennent s'installer dans les villages des hauts, ceci est une question un peu plus privée. M. le Syndic Laurent Wehrli, pour sa part, croit avoir tenté de faire quelque chose en la matière.

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz remercie M. le Syndic Laurent Wehrli et déclare qu'il sait bien, et tout le monde ici aussi, que l'enclassement n'est pas de compétence communale. Il n'empêche que c'est la Municipalité qui peut essayer de se battre pour garder des classes ouvertes, et pour refuser aussi les frais de transport extrêmement élevés. Pour les Avants, aujourd'hui on dépense CHF 44'000.-, cela fait à peu près CHF 4'000.- par élève pour les transporter à Chernex. Cela n'est pas d'une grande logique économique.

Mais la Municipalité peut se battre et M. Gétaz rappelle que notamment aux Avants, grâce à une pétition, ils ont réussi à obtenir 3 ans de prolongation pour garder ouverte la classe des Avants. Donc il y a des moyens de se battre, on n'a peut-être pas toutes les données en nos mains, mais il est clair aussi que le fait de construire plus de classes dans le bas de la commune est un appel d'air, et M. Emmanuel Gétaz réfute complètement l'argument selon lequel les classes de Chernex n'ont aucun effet sur la suite de la vie et de l'existence possible de classes dans les villages des hauts. En l'occurrence il y a un appel d'air et il finira par avoir raison de toutes les classes des villages du haut de la commune.

La discussion continue.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet ne veut pas ajouter beaucoup d'arguments, mais elle a sous les yeux le rapport de la commission qui s'est occupée de Chernex, où il est indiqué, elle cite : « Il est répondu qu'un enseignement sur deux niveaux d'enseignement n'est déjà pas aisé, alors que quatre niveaux serait un véritable challenge de nos jours ».

Donc il n'y a jamais été question de dire que quatre niveaux cela était possible, on a parlé de deux niveaux.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président informe que la séance du Conseil du 21 juin prochain se déroulera à Chailly, dans la salle de gymnastique, et que la coutume veut que les chefs de groupe fassent un speech.

Il rappelle qu'il y a 6 personnes qui sont priées de rapporter leur carte de vote à l'huissier.

M. le Président Christian Bécherraz demande s'il y a d'autres prises de parole.

M. le Municipal Caleb Walther annonce que comme de coutume les Conseillères et Conseillers peuvent disposer d'invitations pour le Volley Masters, pour la soirée du jeudi 8 juin. Ceux qui se sont inscrits à l'inauguration de la statue Li Ning peuvent participer aux deux événements, cela est prévu. M. Caleb Walther invite les personnes intéressées à venir auprès de lui pour obtenir des billets.

M. Patrick Aubort rappelle qu'il y a les Fêtes à Chailly ce week-end, donc les organisateurs comptent sur les membres du Conseil pour venir y boire un verre. Le vendredi c'est de 18h00 à 02h00 du matin, le samedi dès 11h00 jusqu'à 02h00 du matin, avec des concerts et la partie officielle se déroulera à partir de 11h30.

La parole n'est plus demandée. La discussion close.

Il est 21h20, M. le Président lève la séance et souhaite une bonne fin de soirée à toutes et tous.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Christian Bécherraz

Charlotte Chevallier

Annexes : 3 courriers

